

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (9 présents et 4 pouvoirs)

Date de la convocation du conseil municipal : 28 septembre 2024

Date d'affichage : 30 septembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre, à 18 h 30**Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.***Présents** : Emmanuel CENDRIER, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Patrick REBEYROL, Antonio TAPADAS**Pouvoirs** : Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à Claude LAZARO ; Charles-Louis de ROYS donnant pouvoir à François DEYSSON. Carlos VALERO donnant pouvoir à Emmanuel CENDRIER ; Nadia LEFAY donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE**Absents** :**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.**DÉLIBÉRATION 1.2/2024-164****OBJET : Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes d'OTHIS, FRESNES-SUR-MARNE, BUSSIERES, MONTHYON, VILLEVAUDE, SIGNY-SIGNETS, MARCHEMORET et PIERRE-LEVEE**

Jacques ILLIEN explique que 8 nouvelles communes ayant manifesté leur intention d'adhérer au Syndicat des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM), il y a lieu de délibérer sur ces nouvelles demandes d'adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

Vu la délibération n°2024-43, en date du 19 juin 2024, du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de OTHIS ;

Vu la délibération n°2024-44, en date du 19 juin 2024, du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de FRESNES-SUR-MARNE ;

Vu la délibération n°2024-45, en date du 19 juin 2024, du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de BUSSIERES ;

Vu la délibération n°2024-46, en date du 19 juin 2024, du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de MONTHYON ;

Vu la délibération n°2024-47, en date du 19 juin 2024, du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de VILLEVAUDE ;

Vu la délibération n°2024-48, en date du 19 juin 2024, du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de SIGNY-SIGNETS ;

Vu la délibération n°2024-49, en date du 19 juin 2024, du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de MARCHEMORET ;

Vu la délibération n°2024-50, en date du 19 juin 2024, du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de PIERRE-LEVEE ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes d'OTHIS, FRESNES-SUR-MARNE, BUSSIERES, MONTHYON, VILLEVAUDE, SIGNY-SIGNETS, MARCHEMORET et PIERRE-LEVEE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion des communes d'OTHIS, FRESNES-SUR-MARNE, BUSSIERES, MONTHYON, VILLEVAUDE, SIGNY-SIGNETS, MARCHEMORET et PIERRE-LEVEE.
- **AUTORISE** le président du SDESM à solliciter le préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme, à VILLECERF, le 8 octobre 2024,

Acte rendu exécutoire après publication, le 9 octobre 2024, le maire, François DEYSSON

